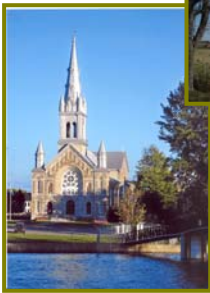




MRC de
BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté

Pacte rural 2007-2014
Service de l'Administration générale



Plan de travail

Pour le ministère des Affaires municipales
et des Régions

Le 12 décembre 2007

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec a adopté, en décembre 2001, sa Politique nationale de la ruralité, afin de contribuer à stimuler la capacité de développement de l'ensemble des communautés rurales de la province. À l'époque, la MRC de Beauharnois-Salaberry a accueilli avec enthousiasme l'initiative et a conclu son premier Pacte rural. C'est pourquoi, étant donné le bilan positif auquel celui-ci a conduit, le gouvernement a convenu de reconduire le Pacte rural pour une nouvelle période, soit de 2007 à 2014. Ainsi, la nouvelle Politique nationale de la ruralité fut signée le 6 décembre 2006.

À l'image des résultats déjà visibles sur le territoire, la Politique offre un outil stratégique unique pour encourager l'essor des collectivités locales et régionales, puisqu'elle contribue à protéger et à mettre en valeur les milieux ruraux, tout en assurant la pérennité des activités en milieu agricole; un milieu qui occupe, dans le cas de la MRC de Beauharnois-Salaberry, pas moins de 77 % de son territoire et qui compte cinq municipalités à caractère rural.

Le Pacte rural a de plus l'avantage de générer une multitude de retombées concrètes et variées pour la région, en fonction des projets et des actions qui ont notamment été mis de l'avant dans le cadre du premier Pacte rural, et que l'on souhaite poursuivre dans l'optique du deuxième. Par l'application du plan d'action qui y est rattaché, il est alors possible d'intervenir à différents niveaux, que ce soit par exemple au maintien ou au retour des jeunes et des familles en milieu rural, à une plus grande participation des jeunes à la vie politique, sociale, culturelle et économique locale, à l'amélioration des services et équipements publics et privés ou encore à la recherche et au développement de nouveaux produits.

Il est tout indiqué qu'en vertu des objectifs du plan d'action, le milieu rural sera aussi directement interpellé dans le cadre de l'application de ce Pacte, alors qu'il aura à s'impliquer et être générateur de projets.

Pour la MRC de Beauharnois-Salaberry, comme d'ailleurs toute autre MRC au Québec bénéficiaire de cet apport financier, ce nouveau Pacte rural prend toute sa pertinence, dans la mesure où les milieux ruraux de son territoire, déjà épaulés, éprouvent encore un ferme besoin de revitalisation et qu'ils constituent un rouage non négligeable de l'économie régionale.

Pacte rural 2007-2014

De manière à pouvoir optimiser l'application du pacte rural, un plan d'action se révèle évidemment nécessaire. En préambule, la MRC a pour responsabilités de déposer auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions, un plan de travail qui dresse les lignes directrices de ce plan d'action et brosse ainsi un sommaire des démarches qui seront proposées à son application. Tel que prescrit par le ministère, la MRC doit actualiser annuellement ce plan de travail, l'adopter et le transmettre à la ministre.

Conformément à la nouvelle entente signée en 2007, la MRC se doit de contribuer à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, de promouvoir le développement des cinq municipalités rurales de son territoire et de mettre en place les conditions favorables de partenariat d'animation, de mobilisation et de soutien.

L'objet de ce rapport a donc pour but de présenter, tout d'abord, les outils de planification existants qui ont été réalisés au cours des dernières années et à partir desquels un diagnostic de la situation qui prévaut en milieu rural, au sein du territoire de la MRC, a pu être établi et sur lesquels s'inspirera l'application du Pacte rural. C'est sur cette base que seront présentés, ensuite, les problématiques actuelles du milieu rural ainsi que les enjeux de développement qui ont été identifiés. Une fois cette mise en situation complétée et étant bien saisie du constat rural régional, seront traités autant l'application du prochain Pacte rural que le mode de gestion favorisé par les élus. Mais avant cela, faisons un bilan rapide du Pacte rural 2002-2007.

2. ÉVALUATION DU PACTE RURAL 2002-2007

Le 19 septembre 2007, le rapport préliminaire d'évaluation du Pacte rural 2002-2007 a été déposé pour discussion et adoption, tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et des Régions. Ce rapport avait pour but de dresser sommairement le bilan du premier Pacte rural et d'en dégager les constats importants à prendre en considération lors de l'élaboration et de la mise en application du second Pacte rural.

Au Pacte rural 2002-2007, les préoccupations suivantes à l'égard du milieu rural avaient été évoquées, prenant la forme d'intentions :

- Freiner l'exode des jeunes et susciter la carrière en région;
- Améliorer le milieu de vie des noyaux villageois;
- Créer des conditions favorables au maintien et à la création d'emplois;
- Diversifier la structure économique du milieu rural;
- Favoriser une interdépendance plus étroite des communautés rurale et urbaine;
- Préserver les services essentiels aux collectivités;
- Optimiser le transport public en milieu rural.

À l'égard de l'activité agricole, certaines préoccupations avaient été évoquées, telles que la problématique de la relève de la monoculture, les normes environnementales, les quotas laitiers et augmentation de la valeur des propriétés agricoles. Tandis que pour la mise en valeur des potentiels à vocations récréative et culturelle, elle présente les opportunités de développement liées au Parc régional, aux noyaux villageois, aux centres institutionnels et aux plans d'eau.

Ainsi, nous constatons, à la lecture du bilan du premier Pacte rural, que certaines préoccupations prenant la forme d'objectifs n'ont pu être atteintes faute de projets mobilisateurs associés à ces problématiques. Le Pacte rural s'est néanmoins révélé un outil par excellence pour soutenir des projets de développement. La MRC et ses cinq municipalités ont su tirer profit de ce fonds d'aide financière sur la base d'une approche régionale. L'ensemble des projets soumis était lié au développement durable du réseau cyclable régional et des activités y étant limitrophes ainsi qu'au développement du réseau régional d'interprétation.

La mise en valeur des potentiels à vocations récréative, touristique et culturelle ont ainsi été les principales thématiques favorisées. Les projets qui ont profité à la consolidation du Parc régional de Beauharnois-Salaberry (Parc régional du canal de Beauharnois et Parc linéaire) ont servi au milieu rural, mais également au milieu urbain. Les citoyens du territoire, qu'ils habitent en milieu urbain ou rural, tirent en effet aujourd'hui tous avantage des aménagements qui y ont été réalisés. Le Pacte rural a été un levier pour réaliser des projets qui n'auraient pu voir le jour sans cette aide. Bien des activités menées depuis les cinq dernières années ont permis de créer une synergie entre le rural et l'urbain.

Pour les prochaines années, et dans le cadre de l'application du second Pacte rural, il s'agira de poursuivre les actions de mobilisation au sein des cinq municipalités rurales et de les seconder dans leurs projets de développement économique.

Concrètement, le Pacte rural 2002-2007 aura permis de soutenir un total de treize projets, dont certains sont encore présentement en cours de planification. En chiffres, il s'agit de 517 342 \$ de subventions directes qui ont été accordées via le Pacte rural, sur un investissement global de 3 468 069 \$ et se regroupant dans trois principaux secteurs d'activité ou champs d'intervention, soit :

1. Le secteur récréotouristique
 - Aménagement de la Halte des Villages, à Saint-Louis-de-Gonzague (Parc régional)
 - Aménagement de la Halte de la Baie, à Saint-Louis-de-Gonzague (Parc régional)
 - Signalisation sur chaussée désignée de la piste cyclable, à Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier
 - Implantation d'une signalisation commerciale du réseau cyclable régional
 - Implantation d'une signalisation d'appel et directionnelle du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et du réseau cyclable du Suroît (planification en cours)
 - Aménagement d'une piste cyclable avec aires d'accueil et d'interprétation reliant le noyau villageois de Saint-Étienne-de-Beauharnois au Parc régional de Beauharnois-Salaberry (planification en cours)
2. Le secteur récréatif et le communautaire
 - Acquisition et aménagement d'un chalet culturel
 - Aménagement d'une grille de départ sur la piste de vélocross
 - Aménagement d'un parc école
3. Le secteur culturel
 - Aménagement du Parc de la Butte
 - Confection et implantation de panneaux d'interprétation dans le village de Saint-Louis-de-Gonzague
 - Conception de panneaux d'interprétation et de plaques d'identification de maisons patrimoniales du Vieux Sainte-Martine

À cet effet, vous trouverez joint à la présente un tableau décrivant les projets ayant bénéficié de l'enveloppement budgétaire du Pacte rural 1. Identifiés par secteurs d'activité, ces projets sont accompagnés des montants d'argent qui leur ont été accordés (voir Annexe 1).

Bien que les sommes injectées dans des infrastructures récréotouristiques et culturelles et ces argents n'aient pas créé d'emplois directs permanents, il n'en demeure pas moins que le Pacte rural 2002-2007 a permis d'appuyer des projets mobilisateurs, de donner une aide importante à la MRC de Beauharnois-Salaberry et à ses municipalités rurales, qui en ont été les principaux bénéficiaires, et de développer des partenariats avec les organismes mandataires des mises en chantier.

En résumé, le Pacte rural 2002-2007 a été un levier pour réaliser des projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans cette aide. Bien des activités menées depuis les cinq dernières années ont permis de créer une synergie entre le rural et l'urbain. C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau Pacte rural, il reste à poursuivre les actions de mobilisation au sein des cinq municipalités rurales et de les seconder dans leurs projets de développement économique.

L'arrivée de l'autoroute 30 sur le territoire favorisera l'émergence de plusieurs projets. Le Pacte rural 2007-2014 peut ainsi devenir un levier de développement économique où l'esprit d'entrepreneuriat et la création d'emplois doivent figurer à l'avant-plan.

3. LES OUTILS DE PLANIFICATION EXISTANTS

Pour la MRC de Beauharnois-Salaberry, la vitalité et le dynamisme de la ruralité de son territoire ont constamment figuré au chapitre de ses priorités et de ses préoccupations, dans le cadre de l'élaboration de ses outils de planification et de développement régional mis en place au cours des dernières années.

Ces différents outils permettent non seulement de bien saisir le portrait et le diagnostic de la situation de la ruralité sur le territoire de la MRC, mais ils nous présentent également les orientations, les axes de développement ainsi que les grands enjeux régionaux à partir desquels l'application du Pacte rural pourra être optimisée.

L'un de ces outils c'est évidemment le schéma d'aménagement révisé (SAR) adopté en 2000. À ce document s'ajoutent les plans d'urbanisme locaux des cinq municipalités à caractère rural du territoire, la Politique culturelle ainsi que le Plan d'interprétation régional conçu pour encadrer le réseau culturel de la MRC, le Plan d'aménagement du Parc régional du canal de Beauharnois, le Programme d'aménagement du Parc linéaire de la MRC, le Plan d'action local de l'économie et de l'emploi (PALÉE) adopté par le CLD, le Plan de mise en valeur de la rivière Châteauguay, dont est responsable la SCABRIC, la Relance du Suroît-Sud, initiée par la SADC, mais aussi le Plan de développement touristique de la Vallée du Haut-Saint-Laurent.

Pour mieux en saisir tous les détails et leur relation avec l'implantation d'un Pacte rural, chacun de ces outils de planification et de développement fera l'objet, au cours des lignes qui suivent, d'une présentation sommaire.

Le schéma d'aménagement révisé (SAR)

Un des principaux mandats de la MRC en matière d'aménagement du territoire demeure l'élaboration du schéma d'aménagement. En effet, l'article 3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) stipule que toute municipalité régionale de comté est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un schéma d'aménagement applicable à l'ensemble de son territoire.

L'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé (seconde version) de la MRC de Beauharnois-Salaberry, a été proclamée le 28 juin 2000 par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. L'élaboration du SAR s'avère un long processus de travail parrainé par le service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC. Ce processus concerté a nécessité la participation active des membres du Conseil de la MRC et la tenue de plusieurs consultations auprès des divers partenaires et de la population, durant tout le cheminement qui a permis de le concevoir.

Le schéma d'aménagement révisé constitue un précieux outil de connaissance de l'ensemble du territoire, de planification, de concertation et de mise en œuvre pour la MRC et les municipalités locales. À l'intérieur du schéma d'aménagement révisé, le contexte et la problématique illustrent les grandes préoccupations régionales. Pour chacune d'entre elles, des orientations et des objectifs d'aménagement et de développement sont identifiés, ainsi que des moyens de mise en œuvre.

Enfin, le plan d'action du schéma d'aménagement révisé a pour but de s'assurer de l'atteinte des objectifs ciblés en fonction de chacune des thématiques abordées au niveau des grandes orientations, et d'effectuer ainsi un lien entre l'aménagement et le développement du territoire.

Sans être uniquement un outil de planification et d'intervention, le schéma établit également les grandes lignes du développement, tant sur le plan commercial, industriel, agricole et touristique. Plusieurs projets d'envergure régionale du SAR interpellent les municipalités à caractère rural, d'où le lien étroit avec le Pacte rural. Ces projets s'avèrent importants pour la pérennité de nos collectivités rurales. D'ailleurs, certains projets ont été repris dans les outils d'urbanisme locaux, notamment dans les plans d'urbanisme.

Les plans d'urbanisme des cinq municipalités rurales

Comme l'exige la Loi, les municipalités locales doivent adopter, dans un délai de deux ans, tout règlement de concordance aux plans et règlements d'urbanisme en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC. Ce processus de conformité a été complété dans les cinq municipalités à caractère rural de la MRC.

Le service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC offre aux municipalités locales de nombreux services, dont le service de refonte de leur plan et règlements d'urbanisme. Suite à leur révision, ces outils d'urbanisme sont entrés en vigueur en 2003.

Le plan d'urbanisme est un instrument de planification permettant d'établir les lignes directrices de l'organisation spatiale et du développement de la municipalité. Il résulte d'une démarche réfléchie qui tient compte des besoins locaux, des potentiels et contraintes du territoire, des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ainsi que des grandes orientations du schéma d'aménagement révisé, en vigueur, de la MRC.

Le plan et la réglementation d'urbanisme des municipalités constituent donc les outils qui concernent davantage les citoyens, car ils imputent un cadre réglementaire. Avec l'adoption de leurs outils d'urbanisme, les municipalités à caractère rural proposent des projets forts concrets. D'ailleurs, certains projets ont été identifiés en fonction de la mise en œuvre du Pacte rural. Pour l'établissement du portrait du milieu agricole et rural, nous nous sommes inspirés grandement de ces outils de planification.

La politique culturelle

C'est en novembre 2000 qu'a été adoptée la Politique culturelle de la MRC de Beauharnois-Salaberry, suite à la tenue d'une consultation publique au printemps précédent auprès de nombreux intervenants du milieu culturel du territoire.

La MRC travaille donc activement depuis 2000 à la promotion et la mise en valeur des attraits culturels de son territoire, non seulement à des fins touristiques et de qualité de vie, mais aussi de développement économique. La Politique culturelle constitue assurément un outil de développement économique, issu de la volonté et des attentes du milieu et directement en lien avec le Pacte rural.

Cet outil de développement, la MRC l'applique d'ailleurs en étroite collaboration et en concertation avec les intervenants des différents secteurs culturels, contribuant ainsi au développement et au renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens face à leur territoire et au milieu rural qui le compose.

Dans cette optique, la Politique culturelle a permis la mise en place, depuis janvier 2001, d'un Fonds culturel attribué à sa communauté culturelle et artistique afin de soutenir et appuyer différents projets culturels régionaux. L'attribution de ce fonds annuel, d'une ampleur de 30 000 \$, est géré par le Conseil de la culture de la MRC, lui-même relevant du Conseil des maires.

Le plan d'interprétation

Dans le même esprit que la Politique culturelle, la MRC de Beauharnois-Salaberry s'est dotée, en avril 2006, d'un Plan d'interprétation, dont le but est d'offrir un ensemble de moyens de communication efficaces pour sensibiliser le public aux richesses culturelles de la MRC. Il se veut avant tout un outil pratique de développement mis à la disposition des intervenants du territoire. Il vise à dresser un portrait fidèle de la réalité culturelle de la MRC, en ce qui a trait aux potentiels exploités et à développer du patrimoine régional. Ces potentiels peuvent alors devenir, lorsqu'ils sont mis en valeur, générateurs d'activités touristiques et entraîner des retombées économiques intéressantes pour ses promoteurs ainsi que tous les citoyens du territoire qui y verront un outil supplémentaire dans l'affirmation de l'identité régionale.

Le document contient le résumé des recommandations faites depuis quelques années par des groupes d'intérêt qui souhaitent voir se développer la région, entre autres par la mise en valeur de la culture et du patrimoine. Ces recommandations, qui ont mené la MRC à structurer le projet de réseau culturel, qui reste encore à finaliser, ont conduit à structurer, autour d'une démarche professionnelle, la planification de l'ensemble de l'interprétation du territoire, afin de stimuler le potentiel touristique de la culture régionale, favoriser la concertation entre les intervenants et susciter l'émergence de nouveaux projets. On peut citer, entre autres, les activités d'animation et les expositions temporaires ou permanentes, que l'on peut présenter, ou les centres, panneaux ou stations que l'on positionne sur des sites générateurs d'achalandage.

Le plan d'aménagement du Parc régional du canal de Beauharnois

Dans la perspective de mettre en valeur les abords délaissés du canal de Beauharnois, la MRC a identifié à son premier schéma d'aménagement, adopté en 1987, un objectif visant à « aménager un parc de récréation extensive sur les bandes du canal, incluant un réseau de voies cyclables ».

En vue de concrétiser ce projet, les membres du Conseil des maires de la MRC ont adopté, en 1993, un concept d'aménagement qui fut suivi, peu après, en janvier 1995, de l'adoption d'un Plan d'aménagement. L'objectif principal de ces démarches avait pour but de se doter d'un équipement récréotouristique régional d'envergure permettant de relier les deux pôles urbains du territoire, Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois, et de redonner aux citoyens accès aux berges et au plan d'eau en aménageant une bande riveraine apte à accueillir un réseau récréatif régional sécuritaire et intéressant. Dès lors s'est établi graduellement, autour de ces orientations de développement, un partenariat entre la MRC et les sociétés propriétaires du canal, soit Hydro-Québec et la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le plan d'aménagement, réalisé par la firme Daniel Gauthier & Associés pour le compte de la MRC, se voulait un outil de travail permettant à la MRC, conjointement avec la Société Vélo Berge inc., de réaliser les aménagements proposés dans un horizon de dix ans. Dans ce document, on a tenu compte des particularités du milieu rural qui côtoient la rive sud du Parc. D'ailleurs, trois des cinq noyaux villageois des municipalités visées par le pacte rural sont situés à une distance variant entre 1 km et 4 km du parc. Douze années plus tard, la MRC s'affaire à compléter le plan d'aménagement, bien que l'exercice de planification soit toujours d'actualité.

Le programme d'aménagement du Parc linéaire de la MRC

En mai 1998, la MRC de Beauharnois-Salaberry adoptait le Programme d'aménagement du Parc linéaire. Ce parc, utilisant les emprises ferroviaires abandonnées, est constitué de deux axes : l'axe Sainte-Martine, d'une distance de 9 km et longeant la limite sud du périmètre urbain de la municipalité, et l'axe Sainte-Martine/Beauharnois, long de 8,4 km et reliant les deux agglomérations.

Tel que spécifié au bail liant la MRC et le ministère des Transports, la MRC avait l'obligation d'élaborer un programme d'aménagement présentant la vocation de parc linéaire dans une vision à long terme.

Ce programme d'aménagement a donc été réalisé par la MRC et fut, préalablement, approuvé par les municipalités concernées, soit Beauharnois, Sainte-Martine et, à l'époque, l'ex-municipalité de Saint-Paul de Châteauguay.

En plus de présenter les particularités du territoire situé entièrement en milieu agricole, ce document propose à la fois des aires d'aménagement tenant compte des potentiels d'intérêt esthétique et patrimonial du milieu environnant.

Le Parc linéaire et le Parc régional du canal de Beauharnois, reliant à la fois les milieux rural et urbain du territoire, présentent donc d'intéressantes opportunités touristiques.

Le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE)

En 2005, le CLD Beauharnois-Salaberry répondait aux attentes signifiées par le ministère des Affaires municipales et des Régions, en déposant une version révisée de son Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2005-2006-2007. Ce plan d'action local d'une durée de trois ans est mis à jour annuellement afin de tenir compte des nouvelles réalités économiques.

Aux fins de l'élaboration de ce plan d'action, 15 actions stratégiques adoptées par quelques 80 acteurs socio-économiques lors d'une rencontre tenue les 9 et 10 avril 2003, découlant des neuf conditions de succès représentant la chaîne de valeur de la MRC. Ces actions constituent donc la base du PALÉE.

Le CLD, de concert avec ses principaux partenaires, assure, par l'intermédiaire du Comité de relance du Suroît-Sud, la réalisation de plan d'action. Il est à noter que les actions stratégiques se sont raffinées depuis leur mise en œuvre, enrichies notamment des projets initiés par le CLD et ses partenaires. De plus, la démarche initiée par la SADC intitulée Orientations, Diagnostic et Opportunités de développement a donné lieu à des précisions dans le cas de certaines actions et elle pourra éventuellement favoriser l'émergence de nouveaux projets en lien avec les axes retenus dans ce PALÉE.

Enfin, il est important de noter que l'ensemble de ces actions stratégiques sont en lien avec les six axes de développement adoptés par le CLD, soit environnement, métallurgie, transport, agroalimentaire, récréotouristique et capital social.

Le Plan de mise en valeur de la rivière Châteauguay

La SCABRIC, (Société de conservation et d'aménagement du bassin versant de la rivière Châteauguay) développe actuellement plusieurs projets de mise valeur, de restauration et d'aménagement de la rivière Châteauguay, dont le bassin versant couvre le territoire de trois MRC, dont celui de la MRC de Beauharnois-Salaberry. L'un des projets auxquels s'associe la MRC concerne la mise en valeur du corridor de la rivière et de ses attraits récréatifs et touristiques qui la bordent.

Depuis les trois dernières années, plusieurs projets ont été amorcés par la SCABRIC en collaboration avec le milieu et la MRC. On doit retenir parmi eux la mise sur pied de randonnées populaires, la conception et l'implantation de panneaux d'interprétation, l'installation d'un réseau de quais publics et la création d'une carte écologique et touristique de la rivière.

Cette carte, diffusée en 2002, a pour objectif de permettre aux amateurs d'écotourisme de découvrir la rivière sous toutes ses formes : ses paysages, son histoire, ses attraits, etc. Elle permet également de diffuser les lieux d'intérêt situés dans les différentes municipalités qu'elle traverse.

À plus grande échelle, le territoire de la MRC et l'ensemble de ses municipalités rurales font partie du bassin versant de la rivière, cette dernière s'écoulant sur le territoire de la MRC et traçant notamment son parcours sinueux en la municipalité de Sainte-Martine. Elle y sillonne en parallèle le « cordon patrimonial » de la municipalité.

La mise en valeur de la rivière Châteauguay permettra de plus d'établir une liaison entre le Parc linéaire et le Parc régional du canal de Beauharnois, permettant ainsi une meilleure ramification à l'ensemble du milieu rural de la MRC. Cette initiative contribuera à sa façon à dynamiser les activités de ce secteur territorial de la MRC et à améliorer le niveau général de la qualité de vie que l'on y retrouve.

La Relance du Suroît-Sud

Dans le but de développer les initiatives de concertation sur les territoires des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent, la Relance du Suroît-Sud a vu le jour, en 2003, en rassemblant, autour de la Société d'aide au développement des communautés du Suroît-Sud (SADC), bon nombre de partenaires régionaux, provinciaux et fédéraux. Les rencontres organisées dans le cadre du projet de Relance ont permis de justifier la nécessité de faire un examen du territoire du Suroît-Sud, de dresser un diagnostic et de trouver des pistes pour dynamiser l'économie régionale.

En octobre 2004, un rapport répondant à ces objectifs a été déposé. Il faisait état du diagnostic, des orientations et des opportunités de développement identifiés pour les MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent. Sur cette base, le travail s'est structuré autour de plusieurs axes de développement, soit : l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière, le récréotourisme et le transport.

Depuis, chaque année, un Plan d'action est adopté pour indiquer les activités à mener, pour atteindre le but recherché, réactualiser les positionnements stratégiques de la Relance, découlant des discussions et des travaux des divers comités qui collaborent, et ainsi reverser les sommes d'argent disponibles pour le programme.

Le Plan de développement touristique de la Vallée du Haut-Saint-Laurent

Sous l'égide de la Conférence régionale des Élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et du ministère canadien du développement économique, a été finalisé, en novembre 2007, le Plan de développement touristique de la Vallée du Haut-Saint-Laurent. Tel que l'indique sa mise en contexte, ce rapport précise la vision, les orientations, les axes d'intervention, ainsi que les stratégies de développement de l'offre, de mise en marché, d'accueil et d'information touristique qui sont privilégiés, en vue de favoriser un essor durable du tourisme sur le territoire des cinq MRC constituantes de la CRÉ, dont Beauharnois-Salaberry.

Il prévoit aussi des mesures en matière de gouvernance du tourisme sur le territoire, afin de clarifier et de formaliser les rôles et responsabilités des différents acteurs en présence et en vue de favoriser la coordination fonctionnelle entre les différents paliers d'intervention sur le territoire (local, MRC, sous-régional et régional).

Ce plan de développement du tourisme a été précédé d'une phase de diagnostic qui a permis de l'alimenter abondamment. Il en est résulté, d'une part, la réalisation d'un portrait de l'offre touristique actuelle; puis, l'élaboration d'un profil de la fréquentation touristique; et, enfin, la production d'un portrait et d'un diagnostic de l'état du tourisme sur le territoire.

4. LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE RURAL

4.1 La problématique rurale du territoire

Au-delà des préoccupations identifiées dans le premier Plan d'action de 2002-2007, et reprises dans le présent document, la MRC de Beauharnois-Salaberry est consciente que l'évolution naturelle du territoire et qu'une série de paramètres autant conjoncturels que structurels ont modifié plusieurs des priorités de développement du territoire et du milieu rural en particulier.

Évolutions démographiques, sociales et économiques sur le territoire de la MRC

Même s'il est intimement lié aux contingences de nature régionale, provinciale, fédérale ou internationale, le territoire de Beauharnois-Salaberry s'individualise à bien des égards, quant au portrait rural qu'il offre. Ainsi, ses cinq municipalités à caractère rural, se partagent entre deux sphères d'influence manifestes. D'une part, grâce à ses composantes paysagères marquées, il s'agit d'un territoire fortement agricole, structuré par de petits noyaux villageois. Rappelons d'ailleurs que la taille des unités urbaines varie entre 774 habitants, pour Saint-Étienne-de-Beauharnois, et 4 237 pour Sainte-Martine, comparativement aux deux pôles urbains du territoire (Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois) qui ne sont pas intégrés au Pacte rural et rassemblent près de 85 % de la population. D'autre part, avec la proximité de Montréal, qui ne se situe qu'à une quarantaine de kilomètres en moyenne, une partie du territoire de Beauharnois-Salaberry est directement tournée vers elle et sa banlieue, avec tout ce que cela peut avoir comme incidences sur les dynamiques des milieux ruraux.

C'est pourquoi, si l'on ne s'en tient qu'aux données de Statistique Canada, pour les quatre derniers recensements, les cinq municipalités rurales offrent des disparités autant spatiales que temporelles. Durant la décennie 1991-2001, elles ont toutes connu une décroissance modérée, perdant en moyenne autour de 1 à 2 % d'habitants. En revanche, entre les deux derniers recensements (2001 et 2006), la croissance est redevenue positive partout, à l'exception de Saint-Urbain-Premier, qui affiche encore un déficit de 1,3 %. Mais on constate également que certains savent tirer leur épingle du jeu. Ainsi, Sainte-Martine, grande championne, connaît la plus forte croissance démographique de la MRC, avec une augmentation de 13,3 %. Cet accroissement s'explique essentiellement par un solde migratoire positif important, dopé par l'arrivée de nouveaux ménages s'installant dans les différents lotissements pavillonnaires construits dans les dernières années.

Ces nouveaux ménages n'ont pas encore réussi à modifier la structure sociale du territoire, qui reste profondément marqué par une population vieillissante, en raison du départ des plus jeunes vers les centres urbains, et surtout la chute de la natalité, couplée à l'augmentation de l'espérance de vie. En tenant compte aussi de l'arrivée massive des baby boomers à l'âge de la retraite, on retrouve mathématiquement davantage de personnes dans la catégorie des 65 ans et plus. Ceux-ci représentent d'ailleurs près de 17 % de la population, contre seulement 13 % il y a 10 ans, selon l'Institut de la Statistique du Québec. Parallèlement, comme c'est le cas partout ailleurs au Québec, la taille des ménages diminue, bien que cela se fasse plus lentement dans les secteurs les plus ruraux, soit entre 2,6 et 2,9 personnes par foyer en 2001, contre 2,7 et 3 en 1996. Le phénomène des familles monoparentales et des personnes vivant seules a également tendance à s'amplifier.

Si l'on dresse brièvement le portrait économique des secteurs ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry, on peut difficilement porter un regard indifférent sur les changements qui s'opèrent depuis plusieurs années. Certes, les cinq municipalités rurales conservent leurs caractéristiques propres, avec des noyaux villageois typiques qui s'articulent autour d'un ou deux axes principaux sur lesquels se concentrent le tissu commercial artériel. Mais les fermetures d'établissements se multiplient, à mesure que la population se disperse. Les petits commerces dits de première nécessité ont tendance à mettre la clé sous la porte; les entreprises changent souvent de propriétaire ou de vocation, faute d'un seuil de clientèle critique et donc de rentabilité, accentué par les fuites commerciales de plus en plus fréquentes, au profit des centres urbains importants. Il en est de même pour plusieurs gros employeurs régionaux, dont les établissements, implantés de longue date dans quelques municipalités, ferment eux aussi, ou simplement limitent leurs activités temporairement, concurrence extérieure oblige.

Variations selon les différents secteurs territoriaux de la MRC

Les constats établis au niveau de l'évolution des composantes démographiques, sociales et économiques du territoire reflètent autant l'unité physique que les disparités au cœur des secteurs ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Effectivement, l'homogénéité dans le caractère agricole reste indiscutable, dans la mesure où l'on constate une pérennité typique des zones rurales. Cependant, les dynamiques récentes tendent à démontrer que certaines parties du territoire profitent de conditions avantageuses, que ce soit dans leur positionnement stratégique, les acquis en terme de structures, ou encore les opportunités qui ont été saisies au bon moment.

Ainsi, la municipalité de Sainte-Martine se dégage nettement du groupe. C'est celle qui compte le plus d'habitants et, parallèlement, la plus forte progression en termes de résidents, depuis les dernières années. En lien direct avec la métropole montréalaise, elle a su tirer partie de certaines opportunités pour favoriser son développement domiciliaire, tandis que son tissu industriel local peut compter, entre autres, sur plusieurs entreprises à vocation agroalimentaires, qui sont le fer de lance dans le domaine, au niveau de l'ensemble de la MRC. Le reste du territoire, relativement stable, offre donc un contraste saisissant avec l'exemple martinien. Mais quatre des municipalités concernées bénéficient néanmoins d'un atout propice au développement, et qui tend à prendre une certaine expansion; il s'agit des berges du canal de Beauharnois, où l'on retrouve l'essentiel du Parc régional et des secteurs voués au récréotourisme, à l'échelle de la MRC.

4.2 Les enjeux identifiés

Les principales préoccupations régionales en matière de ruralité, d'activité agricole et de mise en valeur des potentiels à vocation récréative et culturelle restent toujours d'actualité, cinq ans après la mise en place du Plan d'action du Pacte rural 2002-2007, parce qu'elles n'ont pas toutes trouvé de projets structurants permettant d'y répondre durablement, et parce qu'elles s'inscrivent dans un processus et des stratégies à long terme. D'abord, les choix qui se sont portés sur des projets liés directement au Parc régional, parmi l'ensemble de ceux qui lui ont été soumis dans les dernières années, la MRC de Beauharnois-Salaberry démontre notamment que le récréotourisme et la culture constituent un des leviers le plus révélateurs au niveau du développement de la ruralité régionale. Il s'agit ensuite d'une opportunité qu'on a su saisir et qu'il est important d'inscrire dans la durée, mais certainement pas la seule, comme on pourra le constater au niveau des enjeux.

Les enjeux et les défis principaux de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014

Suivant une démarche globale visant à encadrer l'exercice d'élaboration du nouveau Plan d'action, le Gouvernement a défini, dans sa nouvelle Politique nationale de la ruralité, signée le 6 décembre 2006, six enjeux et défis principaux, auxquels on doit prioritairement tenter de se rattacher :

- Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;
- La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales;
- La recherche de modèles propres au milieu rural;
- Une contribution au développement durable;
- Une réponse à la mondialisation des marchés;
- Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales.

Deux préoccupations essentielles ressortent également de la Politique nationale de la ruralité, soit le soutien aux territoires dévitalisés et la notion de projets de territoire.

Si l'on reprend ces différents enjeux, issus de la Politique nationale de la ruralité, et qu'on les adapte aux réalités de notre MRC, certains y trouvent tout naturellement un écho. La **problématique démographique**, tout d'abord, touche particulièrement les noyaux villageois les moins étendus, avec principalement des facteurs tels que le vieillissement de la population et le départ des plus jeunes vers les centres urbains, comme nous l'avons documenté. Les milieux ruraux de la MRC reflètent la tendance provinciale, mais Beauharnois-Salaberry appartient néanmoins à la zone d'influence de Montréal, dont elle peut et doit profiter. C'est pourquoi, dans les stratégies de développement des campagnes, le maintien de la population doit être en partie soutenu par l'arrivée de nouveaux résidents, et principalement des citoyens, comme certaines municipalités semblent déjà pouvoir être en mesure d'y parvenir.

C'est d'ailleurs l'une des raisons fondamentales qui pousse à se questionner sur les actions à mener en faveur des **communautés rurales**. Ici, nous comprenons donc à la fois les personnes natives du territoire, qui en symbolisent la continuité, mais aussi les nouveaux résidents, que l'on doit intégrer et sensibiliser aux communautés en les associant aux actions menées en faveur du développement des milieux ruraux. L'objectif est de tirer avantage et de bonifier la cohabitation de ces différents groupes en les réunissant autour de projets rassembleurs, qui seuls sauront à même de mettre à profit le **potentiel humain** qu'ils constituent. Cela revient à dire que toute initiative en ce sens devrait être priorisée.

C'est la raison pour laquelle les communautés rurales doivent être sensibilisées à la démarche du Pacte rural, en générant depuis la source, c'est-à-dire les citoyens eux-mêmes – ruraux de souche comme néo-ruraux –, des dynamiques. Le but est alors qu'ils puissent définir ensemble des **modèles** de développement qui leur sont **propres**, en termes d'enjeux locaux et d'actions à mener, suivant les caractéristiques du milieu et donc les spécificités de la communauté ciblée.

En termes de **développement durable**, le choix des projets visés par le Pacte rural, doit refléter l'engagement du milieu rural à resserrer les liens avec la nature. Il est important de développer le territoire tout en conservant ce qui en fait son premier attrait. L'enjeu est alors de favoriser des actions qui mettent en valeur la ruralité dans son ensemble, au niveau de la promotion de ses activités agricoles et surtout de son appropriation collective, dans le respect de ses composantes naturelles. On peut, par le fait même, utiliser certaines activités, liées à la découverte des espaces ruraux et des sites à valeur patrimoniale et environnementale, comme levier d'un aménagement réfléchi et conscientisé du territoire.

Enfin, en l'absence d'un tissu économique – et industriel, en particulier – majeur, au niveau des municipalités rurales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, à l'exception notable de Sainte-Martine, qui dispose d'une assise importante en terme d'agroalimentaire, il est essentiel de miser sur des secteurs d'activité qui vont permettre au territoire de se renouveler, tout en conservant ses spécificités traditionnelles. Il faut être ainsi capable de répondre non seulement aux **attentes** des communautés rurales, mais aussi à leurs **besoins**.

Mais, au-delà des principaux enjeux soulevés par la nouvelle Politique de la ruralité, le Pacte rural 2007-2014 doit, de façon plus contextuelle, prendre en considération plusieurs enjeux auxquels est soumis la MRC de Beauharnois-Salaberry, si l'on veut optimiser les chances de développement du milieu rural, tel que précisé ci-après.

Les enjeux soulevés au niveau des grandes orientations du Schéma d'aménagement révisé

Si l'on se tourne vers le document de planification régionale, soit le Schéma d'aménagement révisé (SAR) celui-ci identifie, au niveau de son contenu obligatoire, plusieurs grandes orientations liées directement aux préoccupations rurales. Elles sont prises en compte dans les thématiques suivantes :

- La protection et la mise en valeur du milieu agricole
- La mise en valeur des potentiels récréotouristiques
- La réaffectation des emprises ferroviaires
- La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti
- La protection et la mise en valeur des milieux naturels

Outre le Plan d'action, qui indique les objectifs à atteindre, et où le développement rural tient une place importante, le SAR explicite l'ensemble de ces préoccupations et les reprend d'ailleurs dans son concept d'organisation spatiale qui s'avère, bientôt huit ans après son adoption, toujours d'actualité. Le Pacte rural trouve ainsi un écho au niveau des titres repris ci-dessous :

Un secteur agricole dynamique à protéger

Le secteur agricole dynamique couvre la majorité du territoire de la MRC et correspond à la zone agricole permanente protégée et décrétée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (...). Le fort potentiel agricole des sols justifie la protection du territoire agricole, ainsi que le maintien et la mise en valeur des activités agricoles. Par conséquent, l'empiètement en zone agricole sera minimisé et l'implantation d'usages autres qu'agricole sera limité, afin de ne pas briser l'homogénéité du territoire.

Des noyaux villageois à conserver et à dynamiser

Le territoire de la MRC compte cinq noyaux villageois. Celui de sainte-Martine, avec ses commerces et services concentrés en bordure de la route 138, qui traverse le territoire de la municipalité, se distingue des quatre autres noyaux villageois, que sont Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois et Saint-Urbain-Premier. Pour chacun des noyaux villageois, il est fondamental de maintenir les équipements institutionnels existants ainsi que les activités commerciales et industrielles qu'on y retrouve en s'assurant toutefois de leur compatibilité avec le milieu. Finalement, la mise en valeur de leur potentiel patrimonial apparaît tout aussi importante dans l'intérêt de développer un sentiment d'appartenance régional.

Un corridor vert à finaliser

Le corridor vert, dont le tracé marque le Parc régional du canal de Beauharnois, ainsi que le Parc linéaire de la MRC, fait partie intégrante du réseau cyclable régional de la MRC. Ce corridor vise à mettre en valeur et à favoriser l'utilisation des berges du canal de Beauharnois et des voies ferrées désaffectées. Le corridor vert permet notamment de relier les centres-villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois, ainsi que le secteur central de Sainte-Martine, tout en améliorant la qualité de l'environnement de ce milieu.

Les enjeux culturels développés par la MRC, dont la Politique culturelle

Compte tenu de la réalité démographique, sociale et économique, et de la volonté de stimuler le territoire rural dans son ensemble, la MRC de Beauharnois-Salaberry s'est lancée, depuis quelques années, dans une démarche de développement du créneau récréotouristique. Avec l'adoption de la Politique culturelle, en 2000, elle a ainsi posé les premiers jalons de cette stratégie. Ses principes directeurs en témoignent ardemment :

- Développer l'implication et le sentiment d'appartenance;
- Mettre en valeur les éléments du territoire représentant un intérêt culturel;
- Faciliter l'accessibilité de la culture aux citoyens;
- Promouvoir et soutenir la vitalité du développement culturel;
- Permettre le développement du tourisme culturel;
- Faire connaître les œuvres culturelles.

Ce document a permis, notamment, de dresser le portrait de la région, au niveau de ses forces et faiblesses, en matière d'attraits, de produits et d'outils culturels. La réflexion a ainsi conduit les élus à positionner les démarches à venir vers le soutien et la promotion de tout projet de nature récréotouristique et culturelle. C'est d'ailleurs pour y parvenir qu'a été créé le Fonds culturel qui attribue, chaque année, aux artistes, aux artisans et organismes du milieu, une subvention destinée à appuyer les projets et activités de nature culturelle, à l'échelle du territoire.

Parallèlement, la Plan d'interprétation, qui préfigure une des facettes majeures de la stratégie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour se positionner sur le marché touristique, a permis d'encadrer les gestes posés et ceux à venir, sur la base des atouts tant naturels que culturels du territoire. L'objectif annoncé est de créer un véritable musée à ciel ouvert, suivant l'implantation de haltes thématiques formant un réseau culturel cohérent.

C'est pourquoi, toute cette dynamique, ainsi que les contextes local et régional qui la sous-tendent, se matérialisent dans le choix des projets financés par la MRC. En effet, dans le cadre du premier Pacte rural, tous sont teintés de cette volonté de développer le récréotourisme. Concrètement, grâce au Pacte rural et aux investissements consentis, les infrastructures réalisées ont assurément augmenté, d'une part, la qualité de vie des citoyens et, d'autre part, la rétention des visiteurs, en permettant à tous de profiter d'équipements publics propices à la découverte du territoire et, plus précisément, de ses atouts paysagers ruraux et du Parc régional.

Les enjeux soulevés par le projet de caractérisation des espaces industriels

Depuis 2005, le service de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry s'est engagé dans une démarche de caractérisation des espaces industriels. En plus de regarder la problématique économique régionale, le projet a permis de mettre en lumière un certain nombre de constats qui ont, pour certains, une incidence importante sur les milieux ruraux.

En effet, les premiers résultats de l'étude indiquent qu'il reste peu ou pas d'espaces à potentiel industriel, à l'intérieur de la plupart des périmètres d'urbanisation; la situation est d'autant plus manifeste, dans les secteurs ruraux, que ceux-ci n'ont pas vocation à accueillir traditionnellement ce type d'activités. Néanmoins, dans un souhait de synergie et de complémentarité entre milieux urbain et rural, il est important de dégager des stratégies de développement sectorisé des noyaux villageois de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Ainsi, si les deux pôles économiques, soit Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois, sont visés pour recevoir l'essentiel de l'appareil économique, et industriel en particulier, parmi l'ensemble des secteurs du territoire, les milieux ruraux ont, eux aussi, un rôle majeur à jouer, non seulement pour assurer l'équilibre de la MRC, mais surtout parce qu'ils sont indispensables à une démarche intégrée de croissance pérenne du territoire. On les retrouve impliqués dans deux des trois axes du développement spatial à initier.

D'une part, il y a l'axe du canal de Beauharnois, qui constitue l'épine dorsale de la MRC, avec sur ses rives le Parc régional. Il constitue non seulement la base de tout développement récréotouristique d'envergure régionale, au sein du territoire, mais également l'un des atouts pour conjuguer entre les milieux aquatiques, fauniques et forestiers qui composent le Parc, associés à l'identité rurale du site, qui allie terres agricoles et lieux de détente et de récréation. Une grande partie du réseau cyclable régional sillonne cette portion du territoire, tandis que l'autre emprunte l'emprise de voies de chemin de fer désaffectées, autour de Sainte-Martine. L'interconnexion entre les deux entités reste d'ailleurs un autre défi qu'il faudra relever, puisque les liens sont présentement difficiles.

D'autre part, le second axe stratégique de développement qui constitue un enjeu relativement aux milieux ruraux, s'oriente vers une optimisation des noyaux villageois en soit. Au-delà de la carte postale, les villages et la campagne qui les entourent représentent l'essence même du retour à la nature que beaucoup de ménages recherchent de plus en plus. Effectivement, ils symbolisent à la fois un lieu de production agricole, au travers des champs, qui façonnent l'aménagement spatial, et un lieu de vie en apparence moins anthropisé. Devant une réalité qui démontre que la MRC tend à s'orienter vers un rapprochement de la grande banlieue de Montréal, il est crucial d'anticiper et de planifier de façon rationnelle les développements à venir, que l'on ressent déjà à Sainte-Martine. Il est ainsi souhaitable faire de la ruralité un atout du développement, capable d'offrir un cadre de vie agréable et rétenteur pour la population et attractif pour de nouveaux résidents, à proximité des grands centres. Il va de soit que la priorité vise majoritairement à dynamiser les tissus résidentiels, que l'on se doit de compléter d'un appareil commercial et une économie adaptés aux besoins, et donc à échelle humaine.

Les enjeux inhérents à l'arrivée de l'autoroute 30

Annoncé depuis des décennies, le prolongement de l'autoroute 30, sur son tronçon Châteauguay/Vaudreuil-Dorion, va enfin devenir une réalité, sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Cette infrastructure majeure, qui s'inscrivait initialement dans l'optique d'édification d'une voie de contournement de la grande région montréalaise, par la Rive-Sud, revêt un intérêt encore plus déterminant pour la MRC.

Elle participe, en effet, à redéfinir les zones urbaines de la MRC, mais aussi les milieux ruraux. Dans la logique d'étalement urbain de la métropole montréalaise et donc d'une diffusion du phénomène de banlieue à des entités aussi petites que les noyaux villageois, la mise en service de l'autoroute 30 aura pour effet de stimuler davantage les migrations. Au-delà du trafic de transit prévu dans la stratégie de prolongement de l'axe de communication, cette infrastructure peut offrir une opportunité supplémentaire aux ménages de venir s'établir dans la région.

En continuité avec les enjeux suscités par l'exercice de caractérisation industrielle, cet élément doit être regardé de près, dans la mesure où un accès rapide à une telle voie de communication constitue un atout pour faciliter les déplacements de personnes, en rendant les distances maison/travail et l'accessibilité du territoire aux touristes moins longues. De même, au niveau des marchandises, cela peut améliorer la desserte locale et, par conséquent, les échanges économiques entre la MRC et l'extérieur, et ce autant au profit des pôles urbains que des milieux ruraux.

Les enjeux sectoriels amenés par le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2005-2006-2007

Parmi les différents outils de planification dont dispose la MRC de Beauharnois-Salaberry, tels que définis dans le premier Pacte rural, signé en 2003, et repris largement dans la section 3 du présent Plan de travail, il est intéressant de voir qu'une série de thèmes se retrouve de façon récurrente.

Au niveau du PALÉE 2005-2006-2007, élaboré par le CLD Beauharnois-Salaberry, cinq orientations touchent de près au développement du milieu rural :

La diversification industrielle

Parmi les différents axes de développement à prioriser, on retrouve notamment le récréotourisme et l'agroalimentaire, dont l'essentiel des activités s'opère dans les secteurs ruraux du territoire. L'orientation vise principalement à enquêter auprès des industries pour cerner leurs besoins, et en identifier notamment les forces distinctives et les lacunes.

La transformation agroalimentaire

La stratégie de valorisation des métiers de l'agroalimentaire recherche à identifier, quant à elle, la main-d'œuvre disponible, le potentiel d'emploi dans le domaine agroalimentaire et inciter les entreprises à venir d'implanter compte tenu de la disponibilité de main-d'œuvre.

Le secteur de l'agroalimentaire implique également la création d'un comité de travail sur la diversification des cultures et de transformation, dont l'objet est d'accélérer le phénomène, de cibler des produits niche, de favoriser le maillage dans le secteur et de renforcer les grappes d'entreprises.

Le développement récréotouristique

Ici, l'orientation repose d'abord sur le développement du Parc régional du Canal de Beauharnois, en structurant l'essor d'un réseau récréatif, touristique et culturel, dans un contexte de rive et ce, en mettant en valeur les plans d'eau, en concrétisant les opportunités en matière de vélo, nautisme, ornithologie et camping, en faisant du maillage avec les autres attraits et équipements du territoire, et en se positionnant le plus rapidement possible face aux projets de développement dans le Corridor Québec-New York.

Ensuite, elle intègre l'objectif d'aménagement concerté d'un réseau récréatif, touristique et culturel, à partir de la baie Saint-François avec le vieux canal de Beauharnois, en passant par l'actuel canal de Beauharnois et en rejoignant la rivière Châteauguay, afin d'unifier et renforcer le développement en reliant les différentes facettes du récréotourisme, en mettant en valeur les atouts distinctifs, et en trouvant les moyens concrets d'accélérer le développement de projets.

Qualité de vie

La qualité de vie est enfin soulignée avec la création d'une trousse d'information pour attirer les jeunes familles sur le territoire, via la mise en place d'un programme d'incitatifs à la résidence permettant de favoriser l'acquisition d'une première propriété sur le territoire de la MRC. L'objectif vise ainsi à freiner l'exode, particulièrement des jeunes, à dynamiser le développement résidentiel, à accroître la population régionale et à promouvoir les services et attraits locaux et régionaux.

Les enjeux sectoriels issus de la Relance du Suroît-Sud

La Relance du Suroît-Sud est issue des mêmes discussions. Initiée par la Société d'Aide au Développement des Collectivités du Suroît-Sud (SADC), ce regroupement des acteurs institutionnels et économiques des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent, s'est réuni le 16 juin 2006 et a ainsi réactualisé ses grandes orientations. Parmi les domaines prioritaires offrant un potentiel de développement, on retrouve encore deux créneaux stratégiques propres à soutenir les milieux ruraux.

Développement du potentiel agroalimentaire

- Soutenir les projets d'entreprises existantes et la création de nouvelles;
- Favoriser les projets de transformation;
- Soutenir la diversité des productions;
- Améliorer et étendre les services-conseils en agroalimentaire.

Mise en valeur du secteur récréotouristique et culturel

- Réaliser une planification complète du développement touristique du territoire, en lien avec l'ensemble du territoire de la Vallée du Haut-Saint-Laurent (CRÉ);
- Assurer la mise en œuvre du plan opérationnel de développement.

Les enjeux issus du Plan de développement touristique de la CRÉ

Dernier acteur, et non des moindres, dans sa participation au dynamisme de la MRC de Beauharnois-Salaberry, qui en constitue l'une des cinq entités, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL) a identifié plusieurs thématiques, quant au développement d'axes d'interventions, au travers de son Plan de développement touristique, cette année. Une partie importante des actions prioritaires réfèrent, elles aussi, aux secteurs ruraux du territoire, qui offrent, notamment au niveau des sites naturels, des avantages non négligeables en matière de potentiel touristique.

Voici, de façon synthétique, les axes et stratégies proposés par le Plan, relativement aux enjeux de développement rural :

Axe #1 : Une offre touristique bien structurée, de qualité et intégrée

Stratégie 1.1 : Porter une grande attention à la préservation et à la mise en valeur du territoire

Stratégie 1.2 : Structurer l'offre autour de pôles et de corridors touristiques précis, dont :

Le Corridor de la rivière Châteauguay

L'Axe des canaux

Stratégie 1.3 : Favoriser les liens entre les composantes de l'offre touristique

Stratégie 1.4 : Susciter des regroupements par produit ou par secteur d'activité

Stratégie 1.5 :

Mettre en place des circuits et des itinéraires interrégionaux et transfrontaliers

Axe #2 : Une mise en marché axée sur la synergie et sur la valeur ajoutée

Stratégie 2.1 : Mettre à contribution les résidents et les villégiateurs afin d'inviter parents et amis à visiter la VSHL

Stratégie 2.2 : Interception des clientèles de passage

Stratégie 2.3 : Privilégier le partenariat et la complémentarité des efforts promotionnels dont :

Positionner les pôles de la VSHL dans les outils de l'ATR

Faire le trait d'union entre l'approche produit de l'ATR et les territoires où ces produits sont offerts

Mettre en commun les efforts de promotion

Mise en marché du Corridor de la rivière Châteauguay

Mise en marché de l'Axe des canaux

Axe #3 Un accueil contribuant à la qualité des visites et à la découverte du territoire

Stratégie 3.1 : Miser sur la qualité du réseau des services d'accueil et de renseignements touristiques

Stratégie 3.2 : Former les gestionnaires et la main-d'œuvre en service à la clientèle

Stratégie 3.3 : Accroître le niveau de connaissance de la destination de la part des personnes en contact avec les visiteurs

4.3 Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014

Compte tenu des différents enjeux soulevés, qu'ils soient propres au territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ou qu'ils dépendent de préoccupations davantage régionales, il est naturel que le Pacte rural 2007-2014 s'en fasse l'interprète, au travers des actions à réaliser sur le terrain, dans le cadre de la mise en valeur et du développement des milieux ruraux.

Sur la lancée des nombreux efforts consentis, dans la réalisation du premier Pacte rural 2002-2007, ainsi que les objectifs révisés d'axes de développement du créneau touristique et culturel, la MRC de Beauharnois-Salaberry a mis de l'avant une série d'enjeux, qui reflètent ses préoccupations. On y retrouve, d'une part, certaines volontés déjà présentes dans le premier Pacte rural, à partir desquelles ont été développés, d'autre part, les enjeux qui dominent les préoccupations qui domineront le présent Pacte rural.

Les enjeux qui touchent davantage le milieu rural

Dans la perspective où le milieu rural recouvre la grande majorité des espaces du territoire et qu'une forte partie de son économie repose sur l'industrie de la culture et de l'élevage, il est tout indiqué de comprendre que la MRC nourrit de grandes préoccupations à l'endroit de son milieu rural et des agglomérations villageoises qui le composent. C'est pourquoi, les enjeux liés aux spécificités agricoles du territoire doivent être considérés pour :

L'exode des jeunes

Durant les dernières années, la MRC de Beauharnois-Salaberry a vu sa population augmenter péniblement, notamment dans ses tissus ruraux. Ainsi, même si Sainte-Martine ressort grande gagnante, avec l'installation de nouveaux ménages, l'évolution démographique des communautés rurales de la MRC est marquée par un profond vieillissement de leur population et une sévère régression de leur cohorte de jeunes âgés entre 20 et 34 ans.

Il importe donc de créer des conditions favorables, afin de freiner cet exode de la jeunesse en région. On peut notamment introduire de nouvelles activités, au cœur des communautés rurales, pour susciter chez les jeunes l'envie de rester là, ou simplement attirer de nouveaux résidents.

Mais il faut surtout percevoir la proximité du milieu rural de la MRC à l'égard des secteurs urbains comme un avantage non négligeable. En effet, il est important de faire valoir à d'éventuels nouveaux résidents le bénéfice qu'ils peuvent tirer de la proximité de la campagne de leur milieu de travail. La qualité de vie du milieu rural sise à quelques minutes des agglomérations urbaines constitue assurément un facteur attrayant pour quiconque aspire venir s'implanter chez nous.

La détérioration du milieu de vie des noyaux villageois

On ne saurait prétendre vouloir freiner l'exode de la jeunesse et attirer de nouvelles familles en milieu rural sans s'efforcer à améliorer le milieu de vie des noyaux villageois.

On fait ici référence au développement du sentiment d'appartenance et de fierté de vivre en région. On peut notamment y parvenir par l'instauration d'une véritable qualité de vie en milieu rural. Que ce soit par le biais d'événements rassembleurs et mobilisateurs, la mise en valeur culturelle et patrimoniale des villages (héritage historique et architectural) ou encore par la création de facilités et équipements récréatifs et touristiques, telle qu'une piste cyclable, un parc ou un musée, tout ce qui peut contribuer à donner un sens à la vie en région et la rendre agréable mérite d'être considéré. Ces préoccupations résument, en somme, la plupart des enjeux spécifiques qui se doivent être considérés.

L'effritement de la structure économique

Une autre avenue intéressante pour contribuer au maintien et à la création d'emplois est de diversifier la structure économique du milieu rural. En effet, la concentration des activités agricoles en des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus imposantes, et ne reposant principalement que sur la grande culture, suscite de profondes inquiétudes.

La collectivité régionale aurait tout avantage à encourager et soutenir l'éclosion d'entreprises connexes ou complémentaires à l'agriculture, notamment en agrotourisme, en agriculture éducative ou encore en tourisme environnemental. Des activités comme des gîtes à la ferme, des gîtes du passant ou encore des tables champêtres se révéleraient d'heureux compléments aux activités traditionnelles.

L'interdépendance des communautés rurale et urbaine

L'une des particularités du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry est sa dualité urbaine et rurale, dont la réciprocité et l'interdépendance des milieux ne sont pas suffisamment exploités. Effectivement, il nous apparaît important et déterminant que chacune des collectivités se sente davantage interpellée par la présence de l'autre. Dans ce contexte, l'instauration d'événements communs et d'activités économiques concertées favorisant la synergie des communautés urbaine et agricole nous apparaît primordiale.

C'est pourquoi il est nécessaire de travailler en commun, en suscitant de la part des différentes municipalités rurales, mais aussi des villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield, qui possèdent également toutes deux des secteurs agricoles importants, une concertation. Cela passe notamment par la notion de « réseau », qui offre l'opportunité de positionner chacune des entités du territoire dans un circuit, lui-même possiblement ouvert sur l'extérieur, c'est-à-dire les MRC voisines. L'une des voies d'expression de ce concept est notamment le récréotourisme.

Les enjeux visant les potentiels récréatifs du milieu rural

La MRC possède toutes les composantes nécessaires à la concrétisation d'une offre touristique intéressante : la richesse de son réseau hydrographique, son patrimoine historique qui témoigne de l'évolution du territoire et sa plaine agricole qui domine le territoire lui confèrent une image de marque particulière. À cela s'ajoutent de multiples infrastructures récréatives et touristiques, dont le Parc régional du canal de Beauharnois et le Parc linéaire de la MRC, auxquels le Pacte rural 2002-2007 a permis d'arrimer une série d'équipements et d'infrastructures de premier plan.

Le « vert » et le « bleu »

De par sa situation géographique et la superficie qu'il occupe, le Parc régional du canal de Beauharnois représente un axe stratégique majeur au plan du développement régional. Ce parc, intégré au Parc linéaire, forme le corridor vert de la MRC. Ce corridor récréatif et touristique permet déjà d'assurer un lien entre les différentes municipalités de la MRC, qu'elles soient urbaines ou rurales, grâce aux efforts consentis. Mais, il faut intensifier son ouverture sur les corridors verts de la Montérégie et le « réseau vert » provincial.

L'omniprésence de l'eau et l'aspect de l'industrialisation intimement lié à la présence du canal et de la voie maritime offrent, de surcroît, d'intéressants créneaux sur lesquels il faut poursuivre le travail amorcé, entre autres au niveau du centre d'interprétation à ciel ouvert, développé en partie grâce au Pacte rural, qui a permis de financer certaines haltes. Ce projet contribue d'ailleurs de capitaliser sur la mixité et l'interrelation des milieux rural et industriel. Par ce concept, la MRC songe contribuer à développer l'offre touristique et encourager le séjour d'excursionnistes, particulièrement auprès du secteur rural de son territoire.

Le réseau cyclable

Ainsi, l'orientation récréotouristique au sens large demeure une priorité pour la MRC de Beauharnois-Salaberry. D'ailleurs, si l'on se tourne vers les projets soumis au Pacte rural 2002-2007, rappelons que la plupart était en lien direct avec le développement du réseau cyclable régional et de ses outils de promotion. Malgré les investissements déjà consentis, le projet dans son ensemble reste encore en chantier. Il suffit simplement de penser aux interconnexions problématiques, autant dans le réseau lui-même, qu'avec les autres. Une grande partie des circuits est une réalité, puisque plusieurs liens stratégiques ont été concrétisés; mais il demeure encore beaucoup de potentiel au niveau de la croissance du réseau, mais aussi de son intensification.

Au chapitre des enjeux propres au réseau cyclable, il est donc stratégique de miser, d'une part, sur une multiplication des liens en tant que tels, ainsi qu'une amélioration, le cas échéant, de ceux existants et, plus largement, de s'ouvrir aux MRC voisines, dans le cadre du réseau montérégien, via des interconnexions régionales. L'objectif visé est bien sûr, non seulement d'accroître l'offre récréative aux usagers du Parc Régional, mais aussi et surtout de faire de Beauharnois-Salaberry le cœur géographique et stratégique du réseau cyclable du Suroît.

Le réseau d'interprétation

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues, ainsi que les axes stratégiques de développement qui ont été mis de l'avant entre autres dans les orientations de la Politique culturelle, dont elle s'est dotée en 2000, mais surtout l'adoption du Plan d'interprétation, la MRC de Beauharnois-Salaberry offre aussi des avantages non négligeables en matière culturelle. C'est pourquoi, parallèlement au développement de ses pistes cyclables, et tel qu'on l'a dévoilé ponctuellement dans le présent plan de travail, elle s'est lancée dans un vaste chantier de réseau d'interprétation, sur les bases d'un concept muséal à ciel ouvert, à la grandeur du territoire de la MRC, matérialisé par la volonté de construire une série de haltes thématiques, positionnées stratégiquement sur les liens cyclables. Pour l'heure, le travail est loin d'être terminé, et les initiatives en ce sens devraient être encouragées.

Le réseau de signalisation

Le développement récréotouristique du territoire passe également par un autre médium qui s'insère intégralement dans la stratégie promotionnelle du Parc Régional. Il s'agit de la création d'un système harmonisé et identitaire de signalisation de l'ensemble des réseaux récréatifs, et cyclables en particulier, qui sillonnent la MRC de Beauharnois-Salaberry. En adoptant une démarche intégrée et une signature visuelle cohérente, on contribue à augmenter efficacement la diffusion de l'image de marque et de mise en valeur du territoire, ses attraits touristiques riches en espaces verts et en culture.

Les enjeux patrimoniaux et architecturaux des secteurs ruraux

Au-delà des espaces récréatifs, le territoire est marqué par deux composantes complémentaires et indissociables du bon dynamisme des campagnes. Les activités agricoles en constituent la raison d'être et le premier élément, dont les vastes étendues de cultures, de pâture et de boisés en sont le réceptacle, tandis que le cadre bâti des petites unités urbaines, villageoises ou simples hameaux, forme le second.

En matière patrimoniale et culturelle, la MRC regorge de nombreux potentiels. À eux seuls, les « cœurs de villages » recèlent un intéressant potentiel historique. Les noyaux institutionnels situés au centre des municipalités, composés de l'église, de l'école, du presbytère et du cimetière ont été généralement bien conservés et font le charme de la particularité des municipalités.

Dans cette perspective, la conservation et la mise en valeur des cœurs villageois sont donc essentielles dans une perspective d'amélioration du cadre de vie des citoyens et de développement touristique régional. Voilà une excellente façon de freiner l'exode de certains vers l'extérieur, de stimuler le sentiment d'appartenance et éventuellement d'attirer de nouveaux résidents.

C'est pourquoi, l'affirmation de l'identité des communautés rurales passe par des actions concrètes. Les noyaux villageois représentent le lieu de vie de milliers de citoyens, mais aussi un cadre physique et matériel, dont la société toute entière est le dépositaire. Par conséquent, il est vital d'en assurer la pérennité. D'un point de vue patrimonial ou, plus symptomatiquement, sur un plan stratégique, il est important de les valoriser. Rappelons qu'ils constituent à la fois le quotidien de ceux qui y ont toujours vécu, ainsi qu'un support potentiel pour permettre la rétention de ceux qui voudraient éventuellement en partir, et l'attraction de ceux qui voudraient s'y installer, ou encore ceux qui pourraient en faire une destination touristique.

De part l'ancienneté d'un certain nombre d'édifices et les caractéristiques architecturales d'ensemble qui y sont attachées, les noyaux villageois forment un patrimoine bâti collectif qui doit demeurer au centre des préoccupations. L'enjeu principal est donc ici d'en favoriser la protection, au niveau des grands ensembles architecturaux identifiés. Puis, dans des orientations plus sectorielles, il est décisif de voir à la restauration et à la conservation des bâtiments résidentiels et ecclésiastiques, groupés ou isolés sur le territoire, qui pourraient également revêtir un intérêt patrimonial.

Les stratégies de développement et de réappropriation des villages par la population passent aussi par des efforts en matière de design urbain. Non seulement il faut préserver l'existant, mais il s'avère parfois indispensable d'encadrer rigoureusement tout développement futur, par le biais de mesures réglementaires visant à harmoniser les constructions, au niveau de l'architecture, des gabarits et de la volumétrie, des matériaux, ou encore de l'implantation et des marges. Cela fait aussi intervenir toute la question de la signalisation touristique et l'affichage commercial local, qui doivent se faire dans le respect du patrimoine et toujours dans une volonté affirmée d'offrir un environnement agréable qui tient compte du cadre bâti de qualité, de son histoire et des spécificités rurales.

Par extension, dans une stratégie de marketing, encore est-il utile de préciser que la mise en valeur des noyaux villageois et les efforts apportés à l'embellissement et à la recherche d'une signature identitaire, représentent un levier économique majeur pour le tourisme vert et l'approche client.

Les enjeux du développement agrotouristique

Devant les noyaux villageois, l'activité agricole représente l'autre composante de la campagne, et non des moindres. En apparence moins perceptible dans l'espace, car plus discrète, elle occupe néanmoins la majorité du territoire rural et c'est elle qui, par sa vigueur, façonne les espaces et crée ses paysages en constante évolution, à mesure que les travaux des champs rythment son apparence, au gré des saisons.

C'est pourquoi, dans la même philosophie, il est important que la MRC soutienne, par des actions concrètes, l'émergence et le développement de ses entreprises œuvrant dans l'agrotourisme, et ce, afin de mettre en place graduellement un « circuit », du même type que le Circuit du paysan qui existe dans les MRC voisines (Haut-Saint-Laurent et Les Jardins-de-Napierville). Le potentiel est là; il suffit, pour cela, de constater que de quasiment absent il y a trois ans à peine, on compte maintenant plus de neuf (9) entreprises dans ce réseau en émergence (trois vignobles, un élevage de chevreux, une hydromellerie, un producteur de miel, deux vergers, une fabrique de chocolat, ainsi qu'un producteur de produits transformés du canard).

Les essais de regroupement entrepris dans les deux dernières années démontrent l'intérêt que tous ont à se développer solidairement et surtout l'effet d'entraînement que cette démarche a sur le milieu en général. L'implantation d'un point de vente régional pour les produits du terroir est une action qui se doit d'être envisagée. Ce projet pourrait être développé dans une grappe incluant d'autres usages compatibles, tels qu'un centre d'interprétation, une fromagerie (absente sur le territoire), ou encore de l'hébergement haut de gamme, permettant de retenir plus longtemps les visiteurs sur le site, et sur le territoire en général. Non seulement l'agrotourisme constitue ainsi un moyen de faire connaître aux visiteurs les trésors de la région, mais il est un moyen de diversifier les activités des exploitants agricoles, en proposant à la vente des produits locaux, constituant un apport financier appréciable, ainsi que d'exploiter au mieux les atouts de la ruralité.

Les enjeux croisés du développement des milieux ruraux

Sur la base des différents enjeux énoncés, relativement aux actions à mener en faveur des espaces récréatifs du Parc Régional, des éléments patrimoniaux et architecturaux des noyaux villageois et des activités agricoles, notamment au travers de l'agrotourisme, il est essentiel d'en assurer la cohésion et l'harmonisation. En effet, chaque geste posé doit s'inscrire non seulement dans une perspective d'atteinte d'objectifs spécifiques, mais aussi répondre à un défi plus englobant, qui implique une synergie entre chaque maillon, pour permettre un développement optimal des milieux ruraux.

La stratégie gagnante consiste alors à concevoir un concept d'aménagement d'ensemble, qui puisse être capable de conjuguer les différentes initiatives autour des projets majeurs et d'autres davantage ciblés. Le récréotourisme et la mise en valeur des tissus ruraux, tant au niveau esthétique qu'économique et social, sont au centre des préoccupations, en matière d'aménagement des campagnes de la MRC de Beauharnois-Salaberry. C'est pourquoi, l'idée serait de déployer sur le territoire rural des équipements qui soient en mesure d'offrir, d'une part, des services à la communauté et, d'autre part, un support au tourisme local et régional.

Sur le principe de « circuit » énoncé pour le volet agrotouristique, un réseau pourrait ainsi être réalisé, entre différents sites du territoire, ponctué par des pôles à vocation non seulement agrotouristique, mais aussi culturelle ou encore communautaire. Il existe, en effet, bon nombre de bâtiments dans les municipalités, qu'ils soient ecclésiastiques ou simples édifices sous-exploités, qui méritent d'être mieux mis en valeur de part leurs qualités intrinsèques, notamment au moyen de reconversions d'usages, synonyme, comme on le sait, de développement durable. Ceux-ci retrouveraient par le fait même une deuxième vie, tout en servant la population en tant que lieux d'accueil et de débouché pour plusieurs producteurs agricoles et unités agrotouristiques du même terroir. Ils constitueraient également les points de départ ou d'étapes, entre chaque noyau villageois et, plus largement, l'ensemble des activités du Parc Régional, lui-même ponctué de haltes composant le centre d'interprétation à ciel ouvert. Rappelons, enfin, que l'ensemble du concept d'aménagement devrait s'articuler autour d'une signalétique cohérente et favorisant les déplacements autant à l'intérieur du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, qu'avec les MRC voisines.

5. LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION AVEC LES MILIEUX RURAUX

5.1 La mobilisation des milieux ruraux

Dans le cadre de l'élaboration du plan de travail et de la mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007, la MRC a tenté de mobiliser le milieu. La mise sur pied de comités locaux avait d'ailleurs été énoncée au plan de travail initial. Cependant, pour différentes raisons, les cinq municipalités rurales visées par le Pacte rural ont délaissé cette approche.

C'est pourquoi la MRC adoptait, par vote de résolution, le 18 mai 2005, des modifications à son premier Pacte rural. Le Conseil des maires préconisant plutôt que :

- *La MRC, via ses outils de communication (site Internet et bulletin « INFO MRC ») diffuse les objectifs du Pacte rural et les critères d'admissibilité au fonds d'aide financière.*
- *La MRC s'assure de la collaboration du CLD à l'atteinte des objectifs énoncés au plan d'action ainsi qu'à la diffusion de fonds du Pacte rural.*
- *La MRC ne compte pas procéder à une tournée d'information et de consultation dans chacun des milieux ruraux. Le Conseil de la MRC préfère laisser chacun des membres diffuser les opportunités du Pacte rural au sein de leur municipalité respective.*

Pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, la MRC, de concert avec le CLD via l'implication de l'agent de développement rural, travaillera plus activement à mobiliser les cinq milieux ruraux ainsi que les intervenants ou organismes du milieu, à la promotion et au développement de projets découlant des actions amorcées dans le Pacte rural 1 ou de nouveaux projets en lien avec les objectifs établis au présent plan de travail.

5.2 La consultation des milieux ruraux

Compte tenu des engagements à ce jour, faisant suite au Pacte rural 1, les milieux ruraux sont déjà sensibilisés à l'existence du Pacte rural et des apports d'argent disponibles aux fins de la réalisation des projets. Le travail de l'agent de développement rural, de concert avec la MRC, permettra, selon les besoins, de consulter les différents partenaires impliqués. Déjà, les cinq municipalités, le CLD, la SADC, le Conseil de la Culture de la MRC, Tourisme-Suroît, pour ne nommer que ceux-ci, sont activement impliqués dans différentes tables de travail axées sur la mise en valeur et la dynamisation du milieu rural, par les outils de planification existants.

La MRC ainsi que le CLD s'engagent à utiliser leurs outils de promotion afin de publier les sommes d'argent annuelles disponibles issues du fonds du Pacte rural, et de faire valoir à la communauté les projets qui en ont ainsi bénéficié (*voir Annexe 2 – L'INFO-MRC*).

6. LES MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL

6.1 Structure organisationnelle

De sorte à pouvoir analyser les projets qui lui seront soumis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, la MRC souhaite reprendre la structure organisationnelle dont elle s'est dotée en 2005, après les modifications survenues relativement au Plan d'action du premier pacte rural. Ainsi, compte tenu du peu de municipalités comprises au Pacte rural et pour des raisons d'efficacité, aucun comité, qu'il soit local ou régional, n'est prévu, pour la gestion et l'acceptation des dossiers. Par ailleurs, afin de travailler efficacement à la gestion du Pacte rural, une structure simple de gestion sera mise en place par la MRC et le CLD.

C'est pourquoi, l'ensemble de la démarche reste sous l'autorité conjointe de la MRC et du CLD, le premier organisme adoptant des projets, via le Conseil des Maires, le deuxième assurant la gestion courante du Pacte rural, par le biais de l'agent de développement rural.

Voici la procédure qu'il a été choisi de suivre :

1. Élaboration et diffusion d'un formulaire pour présentation des projets selon les règles établies au plan d'action;
2. Transcription par le promoteur du projet sur le formulaire de la MRC prévu à cet effet;
3. Obtention d'une résolution d'appui de la municipalité;
4. Transmission à la directrice générale de la MRC du formulaire et des documents exigés;
5. Analyse du projet par les professionnels de la MRC et/ou du CLD, selon les champs d'expertise, en lien avec le projet soumis;
6. Dépôt du projet et du rapport d'analyse aux membres du Conseil de la MRC;
7. Adoption ou non, par résolution, de l'octroi de subvention au projet présenté, par résolution du Conseil de la MRC.

La structure organisationnelle proposée s'articule ainsi autour de différents acteurs :

- Le Conseil de la MRC;
- La directrice générale de la MRC;
- Les professionnels de la MRC et du CLD;
- L'agent de développement rural du CLD, dont le rôle est essentiellement lié au Pacte rural.

6.2 Critères d'évaluation des projets

Il n'est jamais facile de fixer des critères de sélection ou d'évaluation de projets. Les critères qui sont suggérés ci-après ont été établis afin de permettre une certaine flexibilité des appels de projets, tout en veillant bien à ce qu'ils puissent répondre aux exigences du plan d'action à venir, et qu'ils soient de portée optimale pour le milieu.

Nous vous présentons donc sommairement la série de critères établis et bonifiés à partir du bilan effectué sur le premier Pacte rural, et qui serviront de balises à l'approbation des projets dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

Respect des objectifs établis au plan d'action

Les projets qui seront soumis devront se révéler en conformité aux champs d'intervention prioritaires et honorer un ou plusieurs des objectifs établis au plan d'action à venir. Dans la mesure où ces objectifs constituent l'essence même du pacte rural de la MRC, il est indéniable que la nature et la teneur des projets doivent correspondre à ses objectifs, dont voici les axes préliminaires :

- Poursuivre les projets entamés ou complémentaires à ceux du Pacte rural 2002-2007;
- Favoriser le développement du réseau récréatif régional;
- Favoriser le développement du réseau culturel régional;
- Encourager le développement et la diversifié économique;
- Améliorer les services à la communauté;
- Encourager et soutenir l'implantation d'activités complémentaires à l'agriculture, en lien avec le tourisme;
- Protéger le cachet des noyaux villageois et favoriser leur mise en valeur, avec une emphase sur les bâtiments ecclésiastiques;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel;
- Favoriser le milieu de vie et développer le sentiment d'appartenance.

Conformité aux outils de planification et de développement en vigueur

Les projets devant s'inscrire au pacte rural de la MRC ne doivent pas aller à l'encontre des orientations et objectifs des différents outils de planification et de développement, à partir desquels le plan d'action a été élaboré.

Advenant des modifications au Schéma d'aménagement révisé en vigueur, durant l'exercice du Pacte rural 2007-2014, les projets se devront de réaliser prioritairement les objectifs identifiés à son Plan d'action, pour en devenir les moyens de mise en œuvre. Au niveau des outils de planification locale, les projets s'insérant dans une zone soumise à une planification ou réglementation particulière, dont notamment un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA), devront, au préalable, être recommandés par le Comité consultatif d'urbanisme municipal et acceptés par le conseil, via une résolution.

Par outils de planification, nous faisons également référence à la politique culturelle et le plan d'interprétation, les plans d'aménagement des parcs récréatifs et touristiques, au plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE), à la Relance du Suroît-Sud, ou encore au plan de développement touristique de la CRÉ.

Capacité structurante et pérennité du projet

Les projets soumis devront excéder l'étape de la simple rédaction de rapports ou d'études de faisabilité, mais plutôt, de par leur teneur, s'inscrire dans le temps et être durables. Ils devront foncièrement démontrer une pérennité, de sorte à ce qu'ils puissent bénéficier au milieu pour une période allant du moyen au long terme. De plus, les projets devront comporter une capacité structurante, en ce sens qu'ils devront venir appuyer et renforcer, de par leur créneau et leur type d'activités, le profil économique déjà en place de la localité.

Par extension, et pour rejoindre l'un des axes prioritaires du Pacte rural, les projets auront pour objectif de venir compléter le travail déjà accompli dans le cadre du premier Pacte rural, en assurant la continuité avec les projets financés et ceux leur étant liés, notamment autour de la notion de « réseaux ».

Participation et mobilisation du milieu

La participation et la mobilisation du milieu se révèlent un élément très important. D'ailleurs, les projets les plus éloquentes réalisés à ce jour dans le cadre du Pacte rural 1 sont ceux à effet mobilisateur initiés par les gens du milieu (citoyens) ou encore par des organismes sans but lucratif, soit l'aménagement de la Grille de départ sur la piste de Vélocross à Sainte-Martine et le Parc École à Saint-Urbain-Premier. Ainsi, pour ces projets, les organismes sans but lucratif ont eu l'occasion de s'impliquer et de voir se concrétiser des projets qu'ils avaient « à cœur » pour leur village.

Rayonnement local ou régional

En lien avec le critère précédent, les projets devront démontrer un rayonnement à tout le moins local, c'est-à-dire qui bénéficiera à l'ensemble de la communauté rurale où le projet verra le jour, ou même mieux, à rayonnement régional, c'est-à-dire à l'ensemble des cinq municipalités rurales et même des différents publics, à l'échelle du territoire de la MRC. Par l'atteinte de ce critère, non seulement développerons-nous le sentiment d'appartenance, mais nous susciterons un attrait auprès des gens de l'extérieur et nous amplifierons la synergie entre les secteurs rural et urbain.

Au-delà même du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry au sens, il sera important de favoriser les projets qui viennent s'insérer également au niveau d'une logique interrégionale, notamment dans le cadre de liens avec les MRC voisines. Nous pensons, entre autres, aux projets visant à renforcer les connections de type touristique et/ou culturel, au sein des circuits récréotouristiques de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et, plus largement, de la Montérégie.

Concrétisation du projet à terme

À leur soumission, les projets devront faire preuve de réalisme et démontrer la capacité de les mener à terme. La concrétisation des projets à terme est tout à fait essentielle et prépondérante au succès du pacte rural, dans la mesure où ces derniers seront un héritage direct et durable à la communauté.

Implication du promoteur au financement

Les projets soumis ne devront pas être entièrement financés par l'enveloppe du pacte rural. On doit comprendre que les argents versés aux projets, dans le cadre du Pacte rural, le seront dans la mesure où le promoteur, en collaboration ou non avec d'autres organismes, assumera une partie des coûts engendrés par son projet.

Maintien ou création d'emplois

La nature des projets soumis devra faire en sorte de contribuer à soutenir le maintien ou la création d'emplois. L'essor et le dynamisme des communautés rurales constituant l'un des fondements du Pacte rural, on peut difficilement y parvenir sans soutenir l'emploi en région. Les projets devront être créateurs d'emplois durables ou venir en soutien à d'autres secteurs d'activité.

À ce titre, et suivant l'objectif général de développement du tourisme régional, les emplois créés dans les domaines du récréotourisme, de l'agrotourisme, de la culture, ou de tout secteur d'activité connexe, seront privilégiés.

Appui de la municipalité

Comme ultime critère de sélection et d'évaluation, les projets devront à tout le moins bénéficier du soutien de leur municipalité respective, via l'adoption d'une résolution d'appui par le conseil municipal. On comprendra que les projets s'inscrivant au Pacte rural n'auraient pas leur raison d'être s'ils n'étaient pas partagés par leurs propres collectivités.

7. LE RÔLE DE LA MRC

Dans le cadre du Pacte rural 2002-2007, la MRC a travaillé activement à la mise en œuvre du Pacte rural en raison de la nature de ses implications au niveau du développement récréotouristique et culturel. Le coordonnateur au développement culturel et touristique a initié et appuyé le milieu à la réalisation de projets. Donc, en lien avec la réalisation du Pacte rural 1, la MRC jouera tout de même un rôle actif au présent Pacte rural compte tenu des enjeux soulevés dans le présent plan de travail.

Par ailleurs, l'agent de développement rural accentuera son rôle en partenariat avec la MRC, en vue de la bonification de projets en vue de diversifier l'économie locale et de mettre en valeur certains secteurs d'activité ou entreprises, notamment en lien avec la venue de l'autoroute 30. Déjà des projets sont identifiés, découlant d'actions réalisées dans le cadre du Pacte rural 1.

Active au niveau des opérations, l'implication de la MRC va essentiellement de pair avec la réalisation d'actions découlant de différents outils de planification énoncés précédemment dans ce plan de travail.

8. LE RÔLE DU CLD – EN PARTICULIER DE L'AGENT RURAL

Le rôle du CLD repose en grande partie sur celui de l'agent de développement rural, qui travaillera en étroite collaboration avec le coordonnateur au développement culturel et touristique de la MRC dans le but de répondre aux exigences gouvernementales, en lien également avec les enjeux identifiés au plan de travail. Il est important également de souligner l'implication des directions générales du CLD et de la MRC, qui reconnaissent l'importance de travailler à la mise en valeur du milieu rural.

La connaissance du milieu et la promotion de la ruralité

L'agent de développement rural veillera à améliorer la connaissance que les milieux possèdent des ressources humaines, physiques, techniques et financières de leur territoire. Il verra également à favoriser un développement endogène durable basé sur le respect des territoires, des ressources et des gens qui l'habitent. De plus, il favorisera l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique, patrimonial, économique et communautaire des territoires ruraux.

La concertation locale et régionale

L'agent de développement rural assistera les responsables locaux, élus et non élus, dans la définition et la mise en œuvre d'une vision de développement durable de leurs milieux ruraux et assure la liaison entre les différents intervenants locaux et régionaux dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Au besoin, il organisera et animera des forums de réflexion et des activités de consultation sur le développement rural durable, auprès des différentes clientèles et des partenaires locaux et régionaux, et collaborera aux activités de concertation initiées par la MRC en matière de ruralité.

En lien direct avec le Pacte rural, il participera également à l'élaboration des plans de travail de la MRC, des plans d'action des communautés, des formulaires d'appel en regard des projets, de la politique de gestion du fonds du Pacte rural, ou encore de la grille de sélection de projets.

Le soutien technique

L'agent de développement rural offrira un soutien professionnel pour l'animation, la mobilisation et l'aide technique aux démarches des communautés rurales. Il animera et supportera également les comités de développement, dans l'élaboration et la réalisation des projets présentés dans le cadre du Pacte rural de la MRC. Il collaborera aussi avec la MRC, su suivi et à la reddition de comptes requise. Il conseillera et contribuera à la formation des intervenants locaux et régionaux des divers organismes du milieu rural, sur différents aspects du développement rural durable.

Perfectionnement professionnel

L'agent de développement rural participera aux activités de la Table régionale des agents de développement rural, organisées par la direction régionale du Ministère des affaires municipales et des régions (MAMR). Il participera aussi à diverses activités de formation nationales, visant son perfectionnement professionnel, notamment celles soutenues financièrement par le MAMR.

9. LES MODALITÉS DE L’AFFECTATION BUDGÉTAIRE ET DU SOUTIEN AUX PROJETS

De l’enveloppe totale affectée à la MRC de Beauharnois-Salaberry, les membres du Conseil de la MRC ont convenu d’affecter une somme de moins de 10 000 \$ annuellement pour la gestion administrative du Pacte rural. Donc, la direction générale et le service administratif verront à faire annuellement les redditions de compte au niveau financier auprès des élus et du gouvernement. Aussi, la direction générale, secondée de son équipe (services aménagement du territoire et culture et patrimoine, ainsi que l’agent de développement rural), verront annuellement à rédiger les bilans et la mise à jour du plan d’action.

Par ailleurs, afin d’encourager la participation du milieu à la réalisation des projets, il a été convenu par les membres du Conseil de la MRC qu’un apport minimum du milieu, pour chacun des projets, soit fixé à 33 % du coût total du projet.

10. LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Il peut être intéressant ou souhaitable de fixer des indicateurs de performance ou de résultats, toutefois, la MRC est d'avis qu'il n'est cependant pas évident de les identifier. En effet, force est de constater qu'il est difficile d'identifier précisément des indicateurs de résultats sur un apport de qualité de vie d'un milieu ou sur des investissements permettant à un milieu sa mise en valeur.

L'apport du Pacte rural 1, sur la base de la réalisation des projets finalisés à ce jour, démontre un investissement de plusieurs milliers de dollars, mais pas nécessairement « quantifiables »; ces projets reposant sur la mise en valeur du milieu au niveau du développement récréatif, culturel et touristique au sein des territoires, ayant même une incidence sur le milieu urbain (clientèle urbaine).

Cependant, se rapprochant très étroitement des critères d'évaluation et d'admissibilité établis, la MRC a retenu les quatre indicateurs de résultats suivants :

Atteinte des objectifs du plan d'action

Afin d'évaluer le degré de réussite des projets, il sera d'abord vérifié dans quelle proportion et dans quelle mesure un ou plusieurs des objectifs du plan d'action ont été atteints. Pour chacun de ces objectifs, seront analysées les retombées réelles des différents projets à l'égard du maintien et du développement de l'agriculture, du maintien et de la création d'emplois, du soutien à l'implantation d'activités complémentaires à l'agriculture, du développement du sentiment d'appartenance, de l'utilisation du réseau cyclable régional comme élément unificateur du milieu rural et de la protection et de la mise en valeur du cachet des noyaux villageois.

Mobilisation du milieu et des intervenants

La mobilisation du milieu et des intervenants qu'auront su susciter les différents projets constituera un autre indicateur de performance. Les projets devront en effet faire la preuve au terme de leur réalisation qu'ils ont nécessité ou fait appel à l'implication d'une partie de la communauté ou d'organismes du milieu, garantissant ainsi un rayonnement minimal et une certaine forme de pérennité au projet.

Maintien et/ou création d'emplois

Les projets devront contribuer, à leur façon, au maintien ou à la création d'emplois en milieu rural. À cet égard, cet indicateur de performance pourra être lié à une évaluation quantitative, dans la perspective où les projets devront générer le maintien ou la création d'au moins tant d'emplois.

Atteinte d'une meilleure synergie entre les milieux rural et urbain

Comme dernier indicateur de performance, les projets devront répondre à l'atteinte d'une meilleure synergie entre les milieux rural et urbain, plus précisément à un rayonnement, non seulement local, mais à la fois régional et même éventuellement, extraterritorial.

À ce niveau, les projets seront notamment évalués sur le nombre de municipalités touchées et l'étendue géographique des retombées qu'ils sauront générées.

11. CONCLUSION

La MRC s'engage, en étroite collaboration avec le CLD, à faire en sorte que le Pacte rural soit bénéfique à l'ensemble de son territoire. Étant un apport appréciable, la MRC verra à le gérer efficacement dans l'objectif de poursuivre la mise en valeur et la dynamisation du milieu rural, par les outils de planification dont elle s'est dotés.

ANNEXE 1

PROJETS SOUTENUS PAR LE PACTE RURAL

Portrait préliminaire

PROJETS	COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	FINANCEMENT DU PACTE RURAL (\$)	%
Secteur récréotouristique			
Aménagement de la Halte de Villages	95 950	64 850	68
Aménagement de la Halte de la Baie	22 000	16 500	75
Pavage d'une section de la piste cyclable du Parc linéaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry	63 363	43 680	69
Signalisation sur chaussée désignée – Axe Sainte-Martine / Saint-Urbain-Premier	1 304	800	61
Implantation d'une signalisation commerciale du réseau cyclable régional	12 000	7 800	65
Implantation d'une signalisation d'appel et directionnelle du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et du réseau cyclable du Suroît	278 104	9 147	3
Aménagement d'une piste cyclable avec aires d'accueil et d'interprétation reliant le noyau villageois de Saint-Étienne-de-Beauharnois au Parc régional de Beauharnois-Salaberry	699 195	100 000	14
Sous-total	1 171 916	242 777	21
Secteur récréatif / Communautaire			
Acquisition et aménagement d'un chalet culturel	2 060 000	119 290	6
Aménagement d'une grille de départ sur la piste de vélocross	22 700	18 160	80
Aménagement d'un parc école	51 900	12 179	23
Sous-total	2 134 600	149 629	7
Secteur culturel			
Aménagement du Parc de la Butte	109 777	87 821	80
Confection et implantation de panneaux d'interprétation dans le village de Saint-Louis-de-Gonzague	23 306	18 645	80
Conception de panneaux d'interprétation et de plaques d'identification de maisons patrimoniales du Vieux Sainte-Martine	28 470	18 470	65
Sous-total	161 553	124 936	77
TOTAL	3 468 069	517 342	15